

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE  
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES  
DE L'ANNEE 2015**

**Conseil communautaire du 17/02/2015**

*Ordre du jour :*

- Débat d'orientation budgétaire : budget annexe haut débit
- Débat d'orientation budgétaire : budget annexe économie
- Débat d'orientation budgétaire : budget annexe ordures ménagères
- Approbation de la convention de partenariat avec les communes « service urbanisme mutualisé »
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
- Questions diverses

-----

- **Délibération n°2015/013 : Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols – Convention avec les communes pour la mise à disposition d'un service mutualisé pour l'instruction du droit des sols (ADS)**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions pour l'accès à un service mutualisé pour l'instruction du droit des sols avec les communes volontaires du territoire communautaire ;
- **PRECISE** que le recours au service d'instruction mutualisé relève d'un choix explicite des communes, pris par délibération de leur conseil municipal ; il n'est pas généralisé à l'ensemble du territoire communautaire ;

- **RAPPELLE** que les maires des communes demeurent compétents pour les autorisations en urbanisme ;
- **VALIDE** les modalités de participation financière des communes volontaires au financement du service par minoration de leur attribution de compensation versée annuellement par la Communauté de communes, selon les modalités fixées à l'article L5211-4-2 du CGCT ;
- **INDIQUE** que les charges afférentes à ce service seront inscrites au budget primitif 2015 du budget général 2015 et pour les années suivantes.

-----

- **Délibération n°2015/014 : Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte**

*« Plusieurs modifications ont été apportées (...), comme l'intégration de la CCPV, l'extension du périmètre du syndicat et du SCOT, les participations des intercommunalités dédiées à l'accueil, à la promotion et à l'information touristique, la maîtrise d'ouvrage du CIAP, l'intégration des présidents de communautés de communes au bureau syndical. »*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTÉ** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte telle que présentée.

-----

- **Délibération n°2015/015 : Attribution du marché de prestation informatique pour la mise en œuvre d'un système informatique géographique (SIG)**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** de retenir le prestataire GFI Géosphère pour la fourniture d'un logiciel d'instruction d'urbanisme et de Système d'Information Géographique (SIG), pour un montant de la tranche ferme de 23071€ HT ;
- **VALIDE** le choix des tranches conditionnelles telle que présentées ;
- **INDIQUE** que ces tranches conditionnelles seront activées par la Communauté de communes au fur et à mesure de ses besoins ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à ce service seront inscrits au budget primitif 2015 et aux suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.